



CTSD

## **DÉCLARATION PRÉALABLE**

Lundi 6 février 2017

Fédération Syndicale Unitaire  
de l'Orne

Monsieur le Directeur Académique,

Ce CTSD de repli permet de revenir sur la proposition que vous avez effectuée concernant la carte scolaire premier degré pour la rentrée prochaine.

En l'absence, notamment, d'ouverture à l'Aigle Victor Hugo, de postes E, d'UPE2A premier degré et d'amélioration des conditions de décharges de direction, nous voterons à nouveau contre.

La dotation que nous a attribué Monsieur le Recteur lèse le département de l'Orne très fortement au regard du modèle ministériel. Depuis maintenant deux ans, c'est près d'une quinzaine de postes qui nous font défaut de ce fait.

Nous pourrions alors regarder de plus près les spécificités des écoles de Flers Roland maternelle ou de la Selle La Forge par exemple, mais aussi les situations de Saint Germain de la Coudre ou de Messei élémentaire.

Contrairement à ce qu'affirme une autre organisation syndicale ce n'est pas une convention territoriale « ruralité » qui peut améliorer la situation, bien au contraire, mais le respect du modèle ministériel.

Alors, nous regrettons fortement les propos mensongers tenus par cette organisation syndicale, dans un mail aux écoles du 24 janvier puis dans le Ouest France du 3 février affirmant que notre organisation la rejoint sur la demande d'élaboration d'une telle convention.

Nous réaffirmons ici notre opposition à une telle convention.

Celle-ci a pour objectif de s'orienter clairement vers des RPI concentrés ( multipliant ainsi les communes sans écoles), de fermer les sites à une ou deux classes, visant particulièrement les zones de revitalisation rurale.

L'objectif de cette convention est évident : faire des économies budgétaires quelqu'en soit le coût pour les enfants (en terme de fatigue lié au temps de transport), les familles (en terme de transport, de frais de repas, etc..) et pour la société (en terme de coût écologique).

Un chantage est instauré en échange : il y aurait moins de suppressions de postes.

Pourtant, il suffit d'aller voir ce qu'il s'est passé dans les départements ayant signé cette convention tels que le Lot, le Gers, la Creuse.... pour faire un constat : les promesses n'ont pas été tenues, les suppressions ont eu lieu et en plus grand nombre.

En effet, vos services le savent bien : 3 écoles à 80 élèves représentent 12 classes (4 chacune). Regroupons les en une seule école de 240 élèves et nous aurons 10 classes, soit 2 moyens économisés.

Ce que propose cette organisation est donc une convention pour supprimer des postes.

Enfin, il faut également constater que l'objectif affirmé par cette convention d'optimiser le maillage territorial a déjà été effectué dans l'Orne (avec les saignées en postes que nous avons connues).

Cette convention n'a donc pas lieu d'être dans notre département.